

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 20 mars 2023

Président : Monsieur REBSAMEN  
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 13 mars 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59  
Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 56  
Nombre de procurations : 3

### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Joël MEKHANTAR	Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Denis HAMEAU	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Laurence GERBET
Madame Christine MARTIN	Madame Océane CHARRET- GODARD	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Caroline JACQUEMARD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Paul DURAND	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Axel SIBERT
Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Madame Françoise TENENBAUM	Madame Catherine HERVIEU
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Marien LOVICHI	Madame Mélanie BALSON	Monsieur Olivier MULLER
Madame Kildine BATAILLE	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Delphine BLAYA	Madame Nora EL MESDADI	Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Christophe AVENA	Monsieur David HAEGY	Monsieur Philippe THIRION
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	

### Membres absents :

Madame Danielle JUBAN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS  
Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT  
Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL

## **OBJET : SPORTS**

### **Centre de formation de football - Association Dijon Football Côte d'Or - Subvention d'investissement.**

Le Dijon Football Côte d'Or, dont l'association a été fondée en 1998, porte la section féminine qui évolue au plus haut niveau national (D1 Arkema). L'association DFCO, forte de près de 400 licenciés répartis en 10 équipes masculines et 7 féminines, organise et gère au quotidien leurs activités.

Depuis sa création, l'association n'a eu de cesse de se développer. Parallèlement à la mise en œuvre de toutes les actions destinées à la promotion des pratiques amateurs, elle a en charge la gestion du centre de formation du DFCO.

Cette structure est destinée à permettre à de jeunes footballeuses et footballeurs recrutés pour leur potentiel détecté, de pouvoir conjointement poursuivre une pratique sportive de haut niveau et un cursus scolaire et/ou professionnalisant adapté.

Afin d'améliorer les conditions d'accueil de ces jeunes prometteurs ainsi que celles de leurs éducateurs, le club a décidé la construction d'un nouveau centre de formation, indépendant du centre dédié aux joueurs professionnels réalisé par la SA DFCO.

Ce projet est constitué de 2 bâtiments, un bâtiment principal sur 2 niveaux dédié à la restauration, l'administration, les vestiaires, les salles d'entraînement, un club house, les tribunes publiques ainsi que le pôle hébergement.

Un deuxième bâtiment implanté dans l'alignement de ce pôle hébergement est réservé à l'ensemble des salles de formation.

Le site accueille également des terrains de sport extérieurs ainsi que des espaces dédiés à la récupération et aux soins (balnéothérapie...).

La construction du nouveau centre de formation du Dijon Football Côte d'Or (DFCO) sur le site de l'Ecoparc Dijon Bourgogne s'inscrit dans le cadre de la recomposition des espaces de football sur la ville et, plus particulièrement, l'installation de la ligue régionale de football sur le site des Pousots, jusqu'alors mis à disposition de l'association DFCO.

Dans la mesure où le projet d'installation d'un centre de formation et d'entraînement présente un intérêt public communal avéré compte tenu notamment de l'importance du rôle de l'association sportive DFCO dans la pratique du football amateur et féminin sur le territoire dijonnais, la Ville de Dijon souhaite participer financièrement au montant des travaux supportés par l'association DFCO.

Il est donc proposé d'octroyer à l'association DFCO une somme de 1 000 000 euros correspondant à 29,32% du montant du coût réel des travaux afin de prendre en charge une partie des investissements réalisés par l'association compte tenu de l'intérêt général présenté par le projet.

#### **Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'octroyer** à l'association DFCO une somme de 1 000 000 euros correspondant à 29,32% afin de prendre en charge une partie des investissements réalisés par cette association compte tenu de l'intérêt général présenté par le projet ;
- **d'approuver** le projet de convention de financement annexé au présent rapport ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

SCRUTIN    POUR : 52  
                  CONTRE : 3

ABSTENTION : 3  
NE SE PRONONCE PAS : 1

DONT 3 PROCURATION(S)

La secrétaire,  
Madame MONTEIRO

Le Maire,  
Monsieur REBSAMEN